

L'Association Sportive du collège Fénelon Sainte-Marie, dans le cadre de l'UGSEL, permet à tout élève volontaire de pratiquer en plus de son horaire obligatoire d'EPS, une ou plusieurs activités sportives adaptées à son niveau et encadrées par les professeurs d'EPS de l'établissement. Comme en EPS, l'appel sera effectué et les absences signalées.

OBJECTIFS DE L'AS

Coopérer Plaisir de pratiquer ensemble	Découvrir Apprendre et se perfectionner	Se responsabiliser Vivre des expériences
--	---	--

Les informations importantes concernant le calendrier et les convocations aux compétitions / formations seront transmises par mail, affichées sur le panneau de l'AS (bureau des sports) et accessibles sur la nouvelle application (QR code)

Activité	Gymnastique	Basket-ball	Football	Handball	Cross	Tennis de table
Horaires	G1 : 13h-14h35 G2 : 14h25-16h	G1 : 13h-14h30 G2 : 14h30-16h	13h15-16h15	13h-15h30	14h30-17h (1 ^{er} trimestre)	17h15-18h45 (jeudi)
Lieux	Gymnase Fénelon	Cour Fénelon	Parc de La Courneuve	Cour Fénelon	Stade Emile Anthoine	Gymnase Fénelon
Encadrement	Mme Lefrançois A définir	Mme Leroy M. Hébert	M. Calamy M. Vivin	M. Verdon	M. Gadé	M. Gadé
Adresse mail @groupefenelon.org	clefrancois	Jleroy thebert	acalamy yvivin	fverdon	jpgade	jpgade
Déplacement	Car (compétition)	Métro (compétition)	Car	Métro (compétition)	Métro (entraînement) Car (compétition)	Métro (compétition)

Les horaires concernent les entraînements hebdomadaires. Certaines compétitions ou formations peuvent dépasser ces créneaux habituels (notamment en gymnastique, basket-ball, cross et tennis de table).

En cas d'annulation de séance, vous serez informé par mail et votre enfant pourra quitter l'école (autorisation en page 3).

CHARTRE DE L'ADHÉRENT(E)

1-L'élève s'engage sur l'ensemble de l'année à participer aux entraînements et compétitions auxquelles elle/il s'inscrit.
2-Elle/il s'engage à consulter régulièrement les informations transmises via les modes de communication.
3-Elle/il s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement et de l'EPS.
4-Elle/il s'engage à respecter les règles de conduite liées à l'esprit sportif et du bon sens, sur et en dehors du terrain.
5-Les parents préviendront par mail les professeurs référents en cas d'indisponibilité (au moins 24 heures avant).
6-En cas de comportement répréhensible au sein de l'école comme à l'extérieur, l'élève pourrait être exclu provisoirement de l'AS. En cas de récidive, il pourra, sur décision du chef d'établissement et des professeurs d'EPS, être exclu définitivement.
7-Chaque élève devra se présenter au moins 5 minutes avant l'heure de rendez-vous sur la cour du collège.
8-En cas de retard, les élèves ne seront pas attendus, ils ne pourront donc participer à la séance. L'absence sera signalée et l'adhérent ne sera plus sous la responsabilité de l'enseignant.
9-En cas de déplacement en transport en commun, l'adhérent devra se munir d'un titre de transport.

En cas de qualification au championnat de France, une participation financière sera demandée aux familles pour les frais d'inscription, d'hébergement, de transport et de restauration.

Veuillez prendre connaissance des informations spécifiques par activité au verso de la circulaire.

Vous retrouverez les informations de l'AS via le lien suivant : <https://asfen.glideapp.io/> .



INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PAR ACTIVITÉ

BASKET-BALL - HANDBALL - FOOTBALL

En cas de conditions météo défavorables, il se peut que les entraînements prévus au collège (basket-ball et handball) ou au stade de la Courneuve (football) soient annulés (sol glissant et dangereux). Vous serez dès lors informés par mail et votre enfant pourra quitter l'établissement si vous l'acceptez. Seul l'enseignant d'EPS référent décidera du maintien ou non de l'entraînement.

Les compétitions se déroulent certains mercredis dans Paris et aux alentours. Le calendrier sera communiqué en amont.

L'engagement du fait de la notion d'équipe est encore plus mis en avant. Toute absence restera exceptionnelle et justifiée.

En handball, le créneau horaire d'entraînement est susceptible d'être modifié en fonction des inscriptions, ainsi que l'engagement d'équipe en compétition.

GYMNASTIQUE

L'installation et le rangement du matériel font partie intégrante de la séance.

L'AS prête un justaucorps ou léotard pour les compétitions. Il est remis avant la première compétition et doit être rendu en fin d'année, propre (lavage à la main). Il sera utilisé uniquement pour les compétitions. Un chèque de caution de 50€ sera demandé en échange de celui-ci. Il sera encaissé en cas de non-retour ou détérioration. Dans le cas contraire, il sera détruit.

L'AS accorde autant d'importance à la formation de juge, qu'à la pratique de la gymnastique. L'implication dans la formation de juge est obligatoire, car nécessaire au fonctionnement du collectif. L'inscription aux compétitions extérieures n'est pas obligatoire, mais tout engagement doit être tenu, par respect pour les partenaires. Pour remplir le rôle de juge et gymnaste (en compétition ou non), chaque élève devra tenir un lutin (code UGSEL, livret de juge, notes prises en formation juge, feuilles de mouvement aux agrès).

TENNIS DE TABLE

Cette activité se pratique tous les jeudis dès la fin des cours de 17h10. Les compétitions seront le mercredi après-midi et s'adressent aux joueurs de tous les niveaux. De plus, quelques compétitions internes à l'établissement seront organisées.

Lors de la première inscription, chaque licencié se verra attribuer une raquette de bonnes qualités qu'il conviendra d'apporter lors de chaque séance pour une meilleure progression.

CROSS

Pour une seconde année, le partenariat mis en place avec le Racing Multi-Athlon est renouvelé permettant de disposer d'infrastructures et d'éducateurs supplémentaires. Les entraînements sont de septembre à mi-décembre.

Le championnat départemental aura lieu le mercredi 20 octobre au stade Pershing pour lequel tous les élèves de l'Association Sportive sont invités à y participer sans frais supplémentaires.